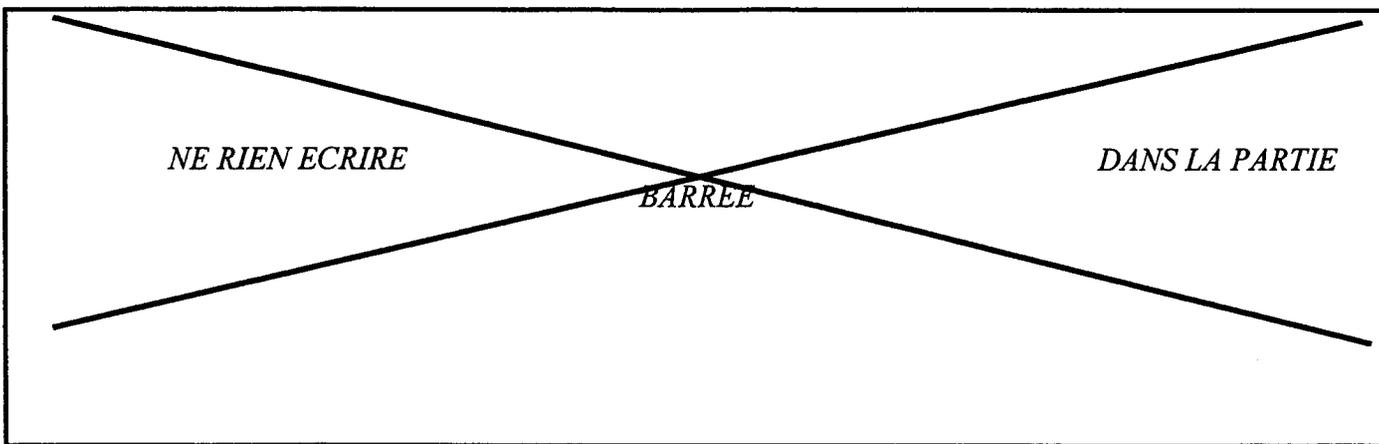


	Académie :	Session :
	Examen ou Concours :	Série :
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
NE	Epreuve/sous-épreuve :	
	NOM :	
RIEN	Prénoms : <i>(en majuscule suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse)</i>	N° du candidat
	Né(e) le :	<i>(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)</i>
ECRIRE		
DANS	Examen ou Concours :	Série* :
	Spécialité/option :	
CE	Repère de l'épreuve :	
	Epreuve/sous-épreuve :	
CADRE	<i>(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)</i>	
	Note : / 20	Appréciation du correcteur :
	* Uniquement s'il s'agit d'un examen	

*Si votre composition
comporte plusieurs
feuilles, numérotez-les
et placez les intercalaires
dans le bon sens.*

Groupement inter académique II	Session 2 002	Facultatif : 02CS251		
Examen et spécialité BEP LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION				
Intitulé de l'épreuve EP3 Epreuve Economique et Juridique				
Type SUJET	Facultatif : date et heure	Durée 1 heure	Coefficient 2	N° de page / total 1/7



EPREUVE EP3 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE
Contrôle ponctuel

Savoirs associés :

S4.1 ECONOMIE

S4.13 La répartition
La consommation

S4.14 Les prix
L'action de l'Etat sur la conjoncture
économique

S4.2 DROIT

S4.27 Le salarié : droit social
La rémunération

PREMIERE PARTIE : ECONOMIE

A partir de vos connaissances et de l'annexe 1, répondez aux questions suivantes :

1.1 Définissez la consommation.

.....
.....

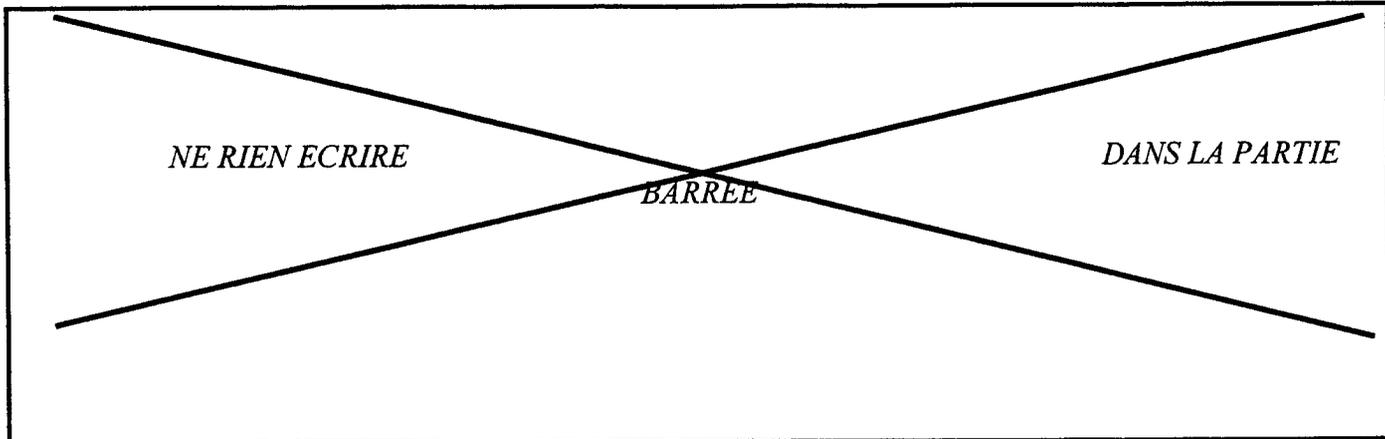
1.2 Quel est l'élément, cité dans l'annexe, qui permettrait de relancer la consommation ?

.....
.....
.....
.....

Barème et notation

/1

/2



1.3 Définissez la notion de pouvoir d'achat.

/2

.....
.....
.....

1.4 D'après l'article de presse, quelle est la tendance du pouvoir d'achat pour la fin de l'année 2001 ?

/1

Baisse Hausse Stabilité

/2

Justifiez votre réponse

.....
.....

1.5 Définissez l'inflation.

/2

.....
.....

1.6 Quel est l'instrument de mesure du taux d'inflation ? Par quel organisme est-il publié ?

/1

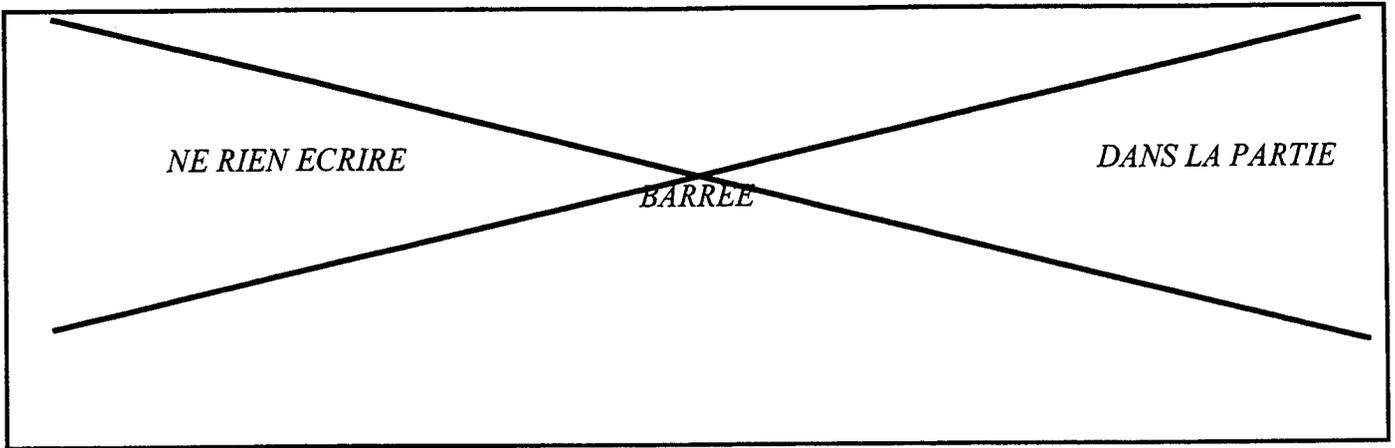
.....
.....
.....

1.7 Donnez, d'après l'annexe 1, le taux d'inflation prévisionnel en fin 2001.

/1

.....
.....

/12



DEUXIEME PARTIE : DROIT

A l'aide de vos connaissances et de l'annexe 2, répondez aux questions suivantes :

2.1 Proposez une définition du salaire :

.....
.....
.....

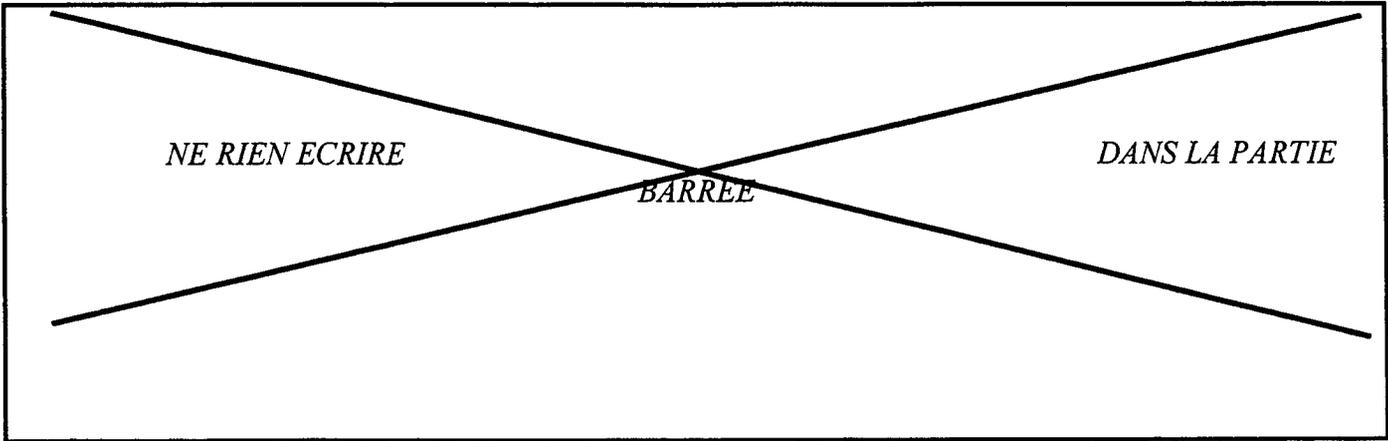
Barème et Notation
/2
/1
/1

2.2 Quelle est la différence entre salaire brut et salaire net ?

.....
.....

2.3 Sur quelle base sont calculées les cotisations sociales ?

.....
.....
.....



2.4 Pour quels types d'emploi la part sécurité sociale du salarié peut-elle être calculée sur une base forfaitaire ?

.....
.....
.....

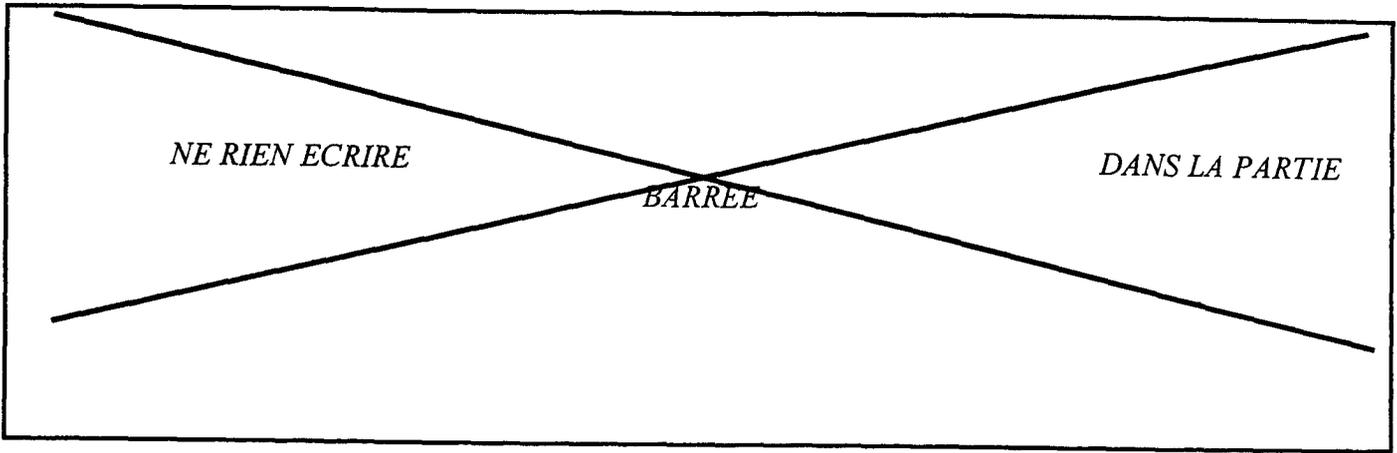
/2

2.5 Certains frais ou indemnités ne sont pas soumis à cotisations. Citez-en au moins deux.

.....
.....
.....

/2

/8

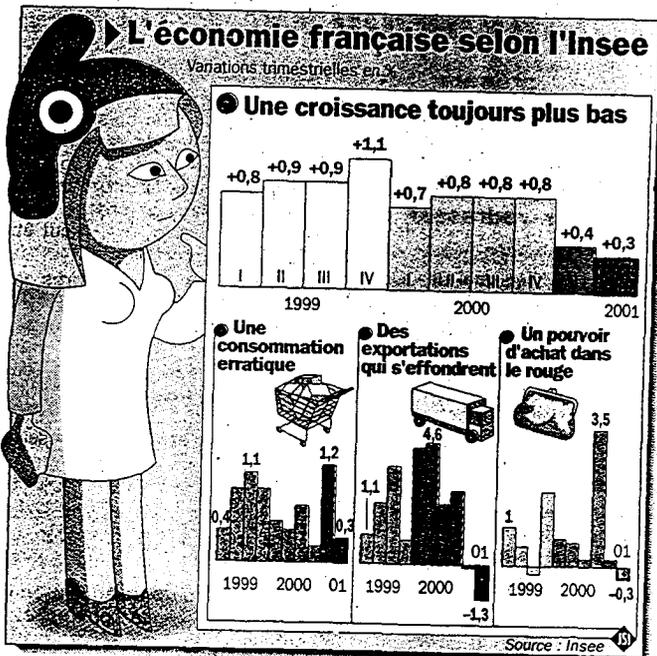


Annexe 1

Le tassement de l'inflation ensoleille septembre -

Conjoncture

Le tassement de l'inflation ensoleille septembre



Les prix ont faiblement augmenté (0,2 %) en France en septembre mais, surtout, leur glissement annuel a décéléré, passant de +1,9 % en août à +1,5 %, une bonne nouvelle pour la consommation en pleine période d'incertitude économique.

Alimenter la consommation

« Le chiffre d'inflation est meilleur que ce qu'on avait anticipé : la France est au plus bas niveau d'inflation de l'Europe », s'est félicité le ministre de l'économie Laurent Fabius, rappelant qu'à « chaque fois que l'inflation diminue, c'est du pouvoir d'achat en plus et donc ça permet d'alimenter la consommation ».

Le ralentissement des prix est en grande partie alimenté par l'évolution favorable des prix du pétrole d'une année sur l'autre. Ainsi, l'INSEE, qui mise sur 1,8 % d'inflation en fin d'année, sur la base d'un baril à 25 dollars, pourrait revoir cette évaluation à la baisse « d'un ou deux dixièmes », selon son directeur de la conjoncture, Michel Devilliers, si le pétrole restait au niveau où il se situe actuellement, entre 20 et 22 dollars.

Hausse attendue du pouvoir d'achat

Outre l'effet direct sur les achats, une faible inflation a aussi un impact positif sur le moral des ménages. De plus, la publication hier des chiffres dé-

taillés de la croissance au deuxième trimestre par l'INSEE montre que le pouvoir d'achat se maintient et sa hausse est attendue au troisième trimestre.

De surcroît, une faible inflation en France participera positivement à la baisse générale de l'inflation de la zone euro, qui est la variable essentielle prise en compte par la banque centrale européenne (BCE) pour baisser ses taux d'intérêt, et par là, encourager la consommation.

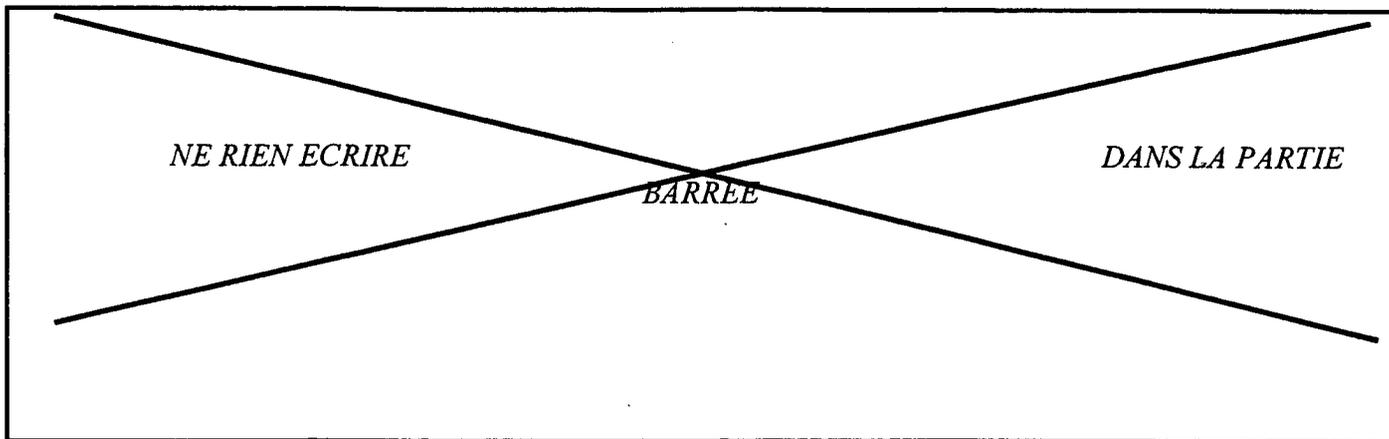
Tout cela constitue « un élément positif du panorama », comme le dit M. Devilliers, à quelques jours de la présentation d'un budget 2002 casse-tête, où le gouvernement, victime de l'incertitude générale, paraît devoir s'interroger jusqu'à la dernière minute sur le meilleur dosage entre encouragements fiscaux aux ménages et encouragements à l'investissement des entreprises.

Frilosité des chefs d'entreprises

Or, pour celles-ci, les chiffres détaillés de la croissance confirment « une dégradation assez sensible », souligne M. Devilliers. Alors que divers sondages montrent l'inquiétude des chefs d'entreprise, et leur disposition actuelle à la frilosité, l'INSEE confirme que leurs investissements n'ont augmenté que de 0,2 % au deuxième trimestre, et que leur taux de marge (part de la valeur ajoutée qui leur permet de faire des investissements) a baissé encore d'un demi-point au deuxième trimestre.

Source : Le télégramme – le 13 octobre 2001 – page 6

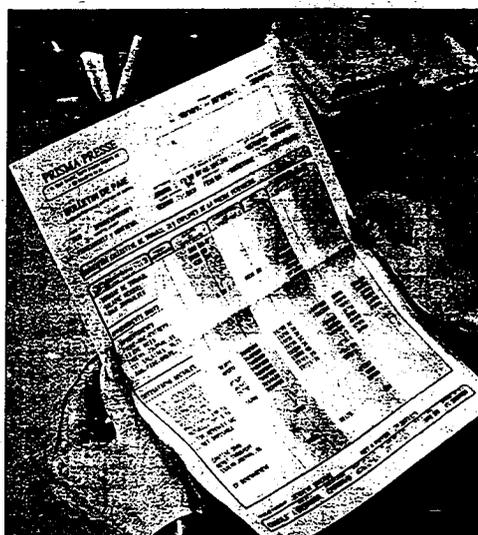
BEP LOGISTIQUE ET COMMERCIALISATION	Rappel codage
EP3 – Epreuve économique et juridique	6/7



Annexe 2

François Sabarly – Décryptez votre bulletin de salaire –

Décryptez votre bulletin de salaire



charge et celles payées par votre employeur doivent bien entendu être détaillés, sauf pour celles qui concernent votre part Sécurité sociale lorsqu'elles sont calculées sur une base forfaitaire : le montant des cotisations est alors calculé en une fois sur cette base. Il en va ainsi, par exemple, pour les personnes travaillant dans les hôtels, cafés et restaurants.

Attention ! Si vous avez perçu des avantages en nature (nourriture ou logement...), ils sont évalués et mentionnés sur une ligne à part et déduits ensuite de votre net à payer, puisque vous en avez déjà bénéficié.

Sachez également que vos frais de transport ou vos indemnités de grand déplacement ne doivent pas être soumis à cotisations.

A noter : pour vous faciliter le passage à l'euro, votre employeur peut préciser l'unité monétaire qu'il utilise sur le bulletin de paie (franc ou euro). Il peut aussi afficher certains montants en euros : salaire de base, salaire brut, salaire net, par exemple.

François Sabarly

Votre feuille de paie doit comporter un certain nombre de mentions obligatoires, de façon à faire la preuve du paiement de votre salaire et à vous informer sur vos droits. En voici le détail...

Quel que soit votre emploi, un bulletin de salaire doit obligatoirement vous être remis lors de chaque paie. Bien que la loi l'autorise à revêtir plusieurs formes possibles, de nombreuses mentions doivent néanmoins y figurer, alors que d'autres, au contraire, sont interdites (notamment celles relatives à l'exercice du droit de grève ou liées à l'activité de représentation du personnel). Les principales indications incontournables sont les suivantes.

■ Les informations sur votre employeur

Votre bulletin de paie doit préciser notamment le nom et l'adresse de votre entre-

prise ou de son établissement, son code APE, composé de quatre chiffres et attribué en fonction de son activité économique, et également les références de l'organisme auquel votre employeur verse les cotisations de Sécurité sociale ainsi que le numéro d'immatriculation sous lequel ces cotisations sont versées.

■ Les mentions vous concernant

En plus de vos nom et prénom, votre feuille de salaire doit indiquer l'intitulé de votre emploi, la référence de votre convention collective, votre position dans la classification de la convention collective (exemple : monteur,

coefficient 125), la période de travail correspondant au salaire perçu et le nombre d'heures travaillées. Tout ce que vous avez touché au cours du mois constitue votre salaire brut.

Mais attention ! Si vous avez effectué des heures supplémentaires payées à un taux majoré, elles doivent être mentionnées à part. Il en est de même pour vos primes, à défaut de quoi, celles-ci seraient présumées ne pas avoir été versées !

Par ailleurs, les congés pris pendant le mois et le salaire correspondant apparaissent séparément. Toutefois, si votre indemnité de congés payés est calculée selon la méthode du maintien du salaire, elle peut ne pas figurer distinctement sur votre bulletin de paie.

■ Le calcul des cotisations

Vous percevez une rémunération brute sur laquelle sont calculées vos cotisations sociales personnelles, ce qui permet d'obtenir votre salaire net. La nature et le montant des cotisations à votre

Source : Télé-Loisirs, n° 811, 15 septembre 2001